

**Conseil du Centre**

74<sup>e</sup> session, Turin, 1-2 novembre 2012

**CC 74/7**

---

**POUR INFORMATION**

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapports du Comité de la formation syndicale et du Comité  
sur les activités de formation pour les employeurs**



**Conseil du Centre**

74<sup>e</sup> session, Turin, 1-2 novembre 2012

**CC 74/7/a**

---

**POUR INFORMATION**

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Comité de la formation syndicale**



---

**Rapport de synthèse de la 31<sup>e</sup> session du Comité de la formation syndicale**

**tenue les 26 et 27 avril 2012**

**Centre international de formation de l'OIT, Turin**

**Membres présents:**

Bheki Ntshalinshali (Président du groupe des travailleurs)

Nitte M. Adyanthaya (membre du groupe des travailleurs)

Cinzia Del Rio (membre du groupe des travailleurs)

Hadja Kaddous (membre du groupe des travailleurs)

Raquel González (Secrétaire du groupe des travailleurs)

Esther Busser (Secrétaire adjointe du groupe des travailleurs)

Patricia O'Donovan (Directrice, Centre de l'OIT de Turin)

Antonio Graziosi (Directeur des programmes de formation, Centre de l'OIT de Turin)

Giacomo Barbieri (Secrétaire du Comité de la formation syndicale)

**Observateurs:**

Jesús García Jiménez

Mban Kabu

Arun Kumar

Evelyn Toth-Muciacciaro

---

## Conclusions et recommandations

Prenant bonne note des opinions exprimées lors du débat, le Comité a atteint un consensus sur les points suivants:

1. Réitérer son inquiétude face au déséquilibre structurel de la base de financement du Centre et demander à la Directrice de faire de l'intégration du Centre avec le BIT la priorité absolue de la mise en œuvre du Plan stratégique, et insister sur le mandat fondamental du Centre en tant qu'organe de formation de l'OIT en soutien de la promotion de l'Agenda du travail décent, et en particulier sur le rôle joué par le Centre dans le développement des capacités des mandants, reconnu par la Déclaration sur la justice sociale de 2008.
2. Réaffirmer le rôle transversal stratégique des normes internationales du travail, de la liberté syndicale et de la négociation collective, du tripartisme, de l'égalité de genre et de méthodologies d'apprentissage améliorées en tant que conditions essentielles et moyens d'action principaux de toutes les activités du Centre.
3. Demander que, par une intégration accrue entre le Centre et le BIT, y compris des discussions régulières au Conseil d'administration sur l'avenir du Centre, ce dernier fasse partie intégrante de la stratégie de mobilisation de ressources de l'OIT et ne soit plus une composante distincte ou ajoutée en dernière minute, en particulier quand il est question de la coopération technique, des négociations avec les bailleurs de fonds, de l'utilisation du CSBO, etc.
4. Inviter la Directrice, en consultation avec le Bureau du Conseil de Turin, à promouvoir l'implication du nouveau Directeur Général dans le processus décisionnel, afin d'atteindre ces objectifs et de consolider le rôle et le mandat du Centre, d'accroître son intégration avec le BIT et de mobiliser des ressources prévisibles et adéquates.
5. Confirmer sa préoccupation face à l'émergence d'un mode de fonctionnement à deux niveaux, qui risque de dénaturer progressivement l'action et le mandat du Centre et de diminuer la participation des travailleurs aux activités de formation, et appeler la Direction du Centre à gérer au mieux la tension entre, d'une part, la diversification des ressources et l'extension de la portée et, de l'autre, la capacité à améliorer la réalisation du mandat du Centre, qui est de développer les capacités des mandants en matière d'Agenda du travail décent, y compris sur la dimension de normes, dans le cadre de son action orientée sur les autres agences du Système des Nations Unies.
6. Demander l'application d'une stratégie de financement effective pour le Programme, qui a été fortement touché par la réduction des sources traditionnelles de financement.
7. Stimuler la politique du Centre sur les cours bi- et tripartites, avec une représentation accrue des partenaires sociaux et des plans d'étude adoptés de commun accord, en intensifiant la coopération entre le Programme des activités pour les travailleurs et d'autres programmes techniques et en insistant sur la qualité et la valeur ajoutée des contributions tripartites.

- 
8. Exhorter le Centre à prendre des mesures pour garantir une meilleure représentation des travailleurs, à travers la consultation de la Secrétaire du Groupe des travailleurs et l'approbation par cette dernière des participants travailleurs aux activités du Centre autres que celles organisées par le Programme Activités pour les Travailleurs.
  9. Se féliciter de l'implication et des compétences du personnel du Centre et demander une amélioration de la pratique de négociation régulière et de discussion avec le Comité du Syndicat du personnel, en particulier sur les points et les objectifs du Plan stratégique relatifs au personnel et aux conditions de travail.
  10. Appréciant les efforts déployés par le Programme pour développer les capacités des syndicats et assurer une mobilisation cohérente des ressources, recommander qu'il cherche un meilleur équilibre entre les régions avec plus d'activités interrégionales, entre les questions émergentes et les sujets fondamentaux tels que les normes internationales du travail, la liberté syndicale, la négociation collective, y inclus la politique salariale, et la sécurité sociale, tout en facilitant l'accès aux participants qui parlent d'autres langues que l'anglais ou l'espagnol.
  11. Appeler le Programme à rédiger, en collaboration avec ACTRAV-Genève et avec la Secrétaire du Groupe des travailleurs, un document stratégique sur la planification et la réalisation d'activités de qualité élevée visant à améliorer la pertinence de la formation pour les organisations syndicales participantes et à renforcer la coordination avec ACTRAV-Genève, le groupe des travailleurs et le mouvement syndical international dans son ensemble.
  12. Améliorer la capacité d'identification et d'évaluation des besoins de formation et de mobilisation de ressources par le biais d'une coopération renforcée avec ACTRAV-Genève, les spécialistes régionaux de l'éducation des travailleurs et la Secrétaire du Groupe des travailleurs, et promouvoir l'organisation sur base tournante d'ateliers régionaux spécifiques afin de contribuer à la planification des programmes de formation d'ACTRAV-Turin, comme suggéré dans le cadre du suivi du Symposium sur l'éducation ouvrière de 2007.
  13. Préserver l'équilibre de genre et consolider l'intégration des questions de genre dans la conception, la réalisation et l'évaluation des activités.
  14. Poursuivre le développement des activités pour les États arabes et les pays d'Afrique francophone, et inviter la Direction du Centre à contribuer à ces objectifs.
  15. Étendre le développement d'un programme de formation de qualité élevée, basé sur des plans d'études nouveaux ou mis à jour, avec une majeure attention aux sujets spécifiques de chaque activité, dans le but de mettre en place des processus d'apprentissage consolidés et articulés en modules abordant des besoins et des thèmes diversifiés dans chaque domaine d'action du Programme et tenant compte des priorités identifiées par le groupe des travailleurs.
  16. Organiser pour toutes les régions des formations sur les sujets fondamentaux, tels que les relations d'emploi, les politiques salariales, l'organisation des travailleurs, la négociation collective, la sécurité sociale, le développement durable et les EMN, et continuer à travailler sur les priorités du groupe des travailleurs afin de renforcer la

---

pertinence des activités de formation pour les organisations syndicales et de contribuer à disséminer les connaissances et les informations.

17. Promouvoir, par des efforts coordonnés pour sa réalisation, le nouveau cours de formation sur le travail décent conçu par Actrav-Turin pour aider les syndicats à intégrer les priorités des travailleurs dans les PPTD et les PNUAD, en se basant sur la Déclaration sur la Justice Sociale et les quatre piliers de l'Agenda du travail décent.
18. Sécuriser les ressources provenant des bailleurs de fonds pour les nouveaux projets du Programme, en bâtissant sur les expériences positives vécues en Europe et en Amérique Latine, ainsi qu'avec le soutien de la direction d'ACTRAV et par la participation constante du Programme aux activités de mobilisation des ressources d'ACTRAV-Genève.
19. Évaluer en permanence l'impact des activités sur les syndicats des différentes régions, afin d'améliorer la qualité de la formation, de renforcer le suivi, d'établir des réseaux de points focaux sur les sujets traités par les activités et d'atteindre l'impact le plus élevé possible aux niveaux régional et national.
20. Tenir à jour une base de données des structures et institutions de formation gérées par des syndicats à travers le monde, nouer de nouveaux liens avec ces institutions syndicales pour réaliser des activités conjointes et soutenir la coopération syndicale Sud-Sud.
21. Poursuivre et étendre le développement de matériels de formation, avec un accent plus important sur l'actualisation régulière du contenu et sur les nouveaux sujets d'intérêt pour les priorités des travailleurs.
22. Plaider pour une meilleure diffusion de l'information sur les activités de formation du Programme au sein d'ACTRAV-Genève, du groupe des travailleurs, du mouvement syndical et des bailleurs des fonds potentiels.
23. Approuver la liste des activités proposées pour 2013 et 2014.

Turin, avril 2012.



**Conseil du Centre**

74<sup>e</sup> session, Turin, 1- 2 novembre 2012

**CC 74/7/b**

---

**POUR INFORMATION**

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Comité sur les activités de formation pour les  
employeurs**



---

# **Rapport de synthèse de la 30<sup>e</sup> session du Comité sur les activités de formation pour les employeurs**

**tenue le 25 mai 2012**

**Bureau international du Travail, Genève**

## **Membres présents:**

M. K. De Meester

M. E. Julien

M. D. Lima Godoy

M. K. Mattar

M. M. Mdwaba

M. L. Traoré

M. B. Wilton

M. F. Muia

Mme D. France-Massin

Mme A-B. Nippierd

## **Membres du personnel du Centre:**

Mme P. O'Donovan

M. A. Graziosi

M. A. De Koster

Mme J. Schmitt

Mme B. Maino

---

## **Conclusions du Groupe des Employeurs présentées à la Direction du Centre lors de la réunion du Comité sur les activités de formation pour les employeurs (Genève, 25 mai 2012)**

1. Le Comité sur les activités de formation pour les employeurs a examiné les activités réalisées par le Programme des activités pour les employeurs en 2011. Il estime que les résultats obtenus sur les plans quantitatif et qualitatif sont excellents et apprécie en particulier les importants projets que le programme a mis en œuvre. Ces projets ont un impact notable parmi les mandants.

2. Le Comité approuve le plan de travail pour 2012. Il regrette que le plan prévoit une baisse du volume d'activités à cause de la diminution des fonds alloués au programme, et insiste sur la nécessité de ne pas descendre sous un certain seuil. Le Comité se réjouit que l'accent ait été placé sur la qualité, sur l'investissement dans le matériel didactique et sur l'innovation. Il note avec satisfaction la décision de renforcer l'équipe du programme et d'engager un fonctionnaire de la catégorie P financé par le budget ordinaire. Si une baisse du volume d'activités est inévitable, le Comité souligne qu'il convient toutefois de le maintenir à un niveau significatif.

3. Sur le point précédent, le Comité se dit extrêmement préoccupé par la baisse continue du financement stable du programme par le Centre et par la dépendance croissante du programme vis-à-vis des fonds obtenus pour des projets pour une proportion élevée de ses activités. Il souligne le grand potentiel du programme des activités pour les employeurs et la nécessité que le Centre investisse plus dans les activités destinées à ces mandants, qui assurent un retour direct pour le Centre sous de nombreuses formes. Le Comité appelle donc la Direction du Centre à allouer davantage de ressources au programme.

4. Au sujet de la base de financement des activités du programme, le Comité convient que ce dernier testera, à travers quelques expériences, sa capacité à organiser des cours payants pour ses mandants. Il note cependant que cette approche ne peut se substituer à un financement régulier et stable au niveau du Centre et de l'OIT permettant d'organiser des activités de développement des capacités des mandants employeurs sur une base non payante.

5. Le Comité se dit satisfait de la nouvelle approche adoptée en 2011, qui confère un rôle plus actif aux programmes des activités pour les employeurs et les travailleurs dans l'intégration du tripartisme dans les activités du Centre. Il souligne l'importance d'une contribution active des employeurs dans le contenu des cours tripartites, afin de renforcer la pertinence des formations et de garantir que les points de vue de tous les mandants soient pris en considération. Le Comité rappelle que des ressources doivent être dégagées pour que le Programme puisse assumer son rôle de co-concepteur d'activités de formation en collaboration avec d'autres programmes techniques.

6. Le Comité évoque également les activités destinées aux entreprises, notamment dans le domaine de la responsabilité sociale. Il réitère son point de vue, selon lequel le Programme des activités pour les employeurs doit être - comme c'est le cas pour son équivalent au Siège - le point d'accès principal des entreprises à l'OIT, en travaillant en étroite collaboration avec les organisations d'employeurs nationales. Ce rôle central joué par le programme doit se refléter dans l'organisation de formations destinées aux entreprises au niveau du Centre.

7. En ce qui concerne les ressources, le Comité aborde la question de l'avenir du Centre dans son ensemble, à laquelle le financement du Programme des activités pour les employeurs est directement lié. Le Comité se dit profondément inquiet quant aux perspectives financières du Centre en 2012-13. Il est également préoccupé par la mise en œuvre du Plan stratégique adopté par le Conseil en novembre 2011 et demande d'être rapidement informé sur les mesures concrètes déjà prises et prévues pour réduire les frais généraux du Centre, pour mobiliser les ressources et pour augmenter les revenus, y compris sur la stratégie détaillée et les progrès réalisés dans le sens d'une meilleure intégration du Centre avec le BIT.